

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2009

LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946)
 (Seconde partie)
 (Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 15

présenté par
 le Gouvernement

ARTICLE 35

État B**Mission "Administration générale et territoriale de l'État"**

I. – Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale <i>Dont titre 2</i>	0 0	2 154 763 0
Vie politique, culturelle et associative <i>Dont titre 2</i>	0 0	1 395 369 0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur <i>Dont titre 2</i>	0 0	2 007 809 0
TOTAUX	0	5 557 941
SOLDE	-5 557 941	

II. – Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale <i>Dont titre 2</i>	0 0	1 685 808 0
Vie politique, culturelle et associative <i>Dont titre 2</i>	0 0	1 007 385 0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur <i>Dont titre 2</i>	0 0	1 568 902 0
TOTAUX	0	4 262 095
SOLDE	-4 262 095	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

- 1) une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible et conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, de 315 500 € (en autorisations d'engagement et crédits de paiement) le plafond de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ».

Ces crédits seront imputés de la façon suivante :

- 226 500 € sur le programme « Vie politique, culturelle et associative », action 04 « Cultes », titre 6, catégorie 64 ;
- 89 000 € sur le programme « Vie politique, culturelle et associative », action 05 « Vie associative et soutien », titre 6, catégorie 64 ;

- 2) une minoration des crédits de 5 873 442 € en autorisations d'engagement et 4 577 595 € en crédits de paiement destinée à gager les ouvertures de crédits opérées lors de cette seconde délibération.

Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- - 2 154 764 € en autorisations d'engagement et - 1 685 808 € en crédits de paiement sur le programme « Administration territoriale » ;
- - 1 710 869 € en autorisations d'engagement et - 1 322 885 € en crédits de paiement sur le programme « Vie politique, culturelle et associative » ;
- - 2 007 809 € en autorisations d'engagement et - 1 568 902 € en crédits de paiement sur le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».